

Nouvel échec au tribunal pour le maire d'extrême droite

COGOLIN

Marc-Étienne Lansade s'est pris cette fois de lubie de contester en justice un label d'architecture contemporaine remarquable attribué aux Marines de Cogolin.

Décidément, le premier magistrat de Cogolin n'en manque pas une. Après bien des affaires, il a démontré sa conception bien particulière de l'intérêt collectif avec entre autres, des terrains communaux protégés par la loi littoral livrés en pâture aux bétonneurs. Repris de volée par la justice, il s'est cette fois attelé à demander l'annulation du label d'architecture contemporaine remarquable attribué au Marines de Cogolin devant le tribunal administratif. Et cela dans la plus grande discrétion mais aux frais du contribuable, bien sûr.

« Encore un bien étrange épisode judiciaire qui vient de se dénouer par une nouvelle défaite », explique Francis José-Maria, le président de Place publique, le collectif citoyen qui traque les bévues et manquements à la loi de la municipalité d'extrême droite depuis son arrivée aux manettes.

Rappel des faits concernant ce dernier dossier qui en rejoint un autre : le 4 juin 2018, le préfet de région décide d'attribuer le label « d'architec-



Un label qui dérange les ambitions du maire et sa clique affairiste. PHOTO DR

ture contemporaine remarquable » aux résidences « la Brigantine » et « la Galiote » des Marines de Cogolin. Il s'appuie pour cela sur l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture qui considère l'œuvre comme constituant « une réponse innovante à la question des aménagements linéaires portuaires ».

Encore un dossier béton de Levallois-Perret

Une reconnaissance dont on comprend mal de prime abord qu'elle embarrasse tant le maire, qui aurait pu se saisir de l'occasion « pour la mettre en valeur et promouvoir l'image

de sa commune, comme le fait remarquer Place publique.

Mais voilà : le label « dérange ses propres projets architecturaux pour lesquels il avait lancé un concours et attribué un marché ». Avec une procédure devenue caduque. Et là, on revient au projet du yacht-club que Marc-Étienne Lansade veut voir érigé ici. Pour cela, la régie du port a acheté un luxueux appartement avec piscine en 2018 au prix de 3,1 millions d'euros. Appartement qui figure dans la requalification des superstructures du port pour laquelle le maire a déjà attribué un marché. Mais aussi dans la résidence labellisée. Le marché public est donc résilié. « Encore

des dizaines de milliers d'euros jetés par les fenêtres », pointe Francis José-Maria.

Un camouflet de plus pour Marc-Étienne Lansade mais aussi pour Jean-Marc Smadja, l'ancien Monsieur urbanisme de la commune varoise qui est aussi pour la petite histoire, cousin d'Isabelle Balkany et surtout, mais cela va avec, ancien directeur de la Société d'économie mixte de Levallois-Perret, celle qui a bétonné la commune des Hauts-de-Seine. Un personnage qui est en fait, précise Francis José-Maria, « le véritable capitaine de la gestion désastreuse du port ».

La suite au prochain épisode. **Thierry Turpin**